

Le seizième ministère du Manitoba au 31 décembre 1972 (fin)

Procureur général et ministre de la Consommation,
des Corporations et des Services internes, l'hon.
A.H. Mackling

Ministre des Mines, des Ressources et de
l'Environnement et ministre des Affaires
urbaines, l'hon. Sidney Green

Ministre de l'Agriculture et ministre du
Développement coopératif, l'hon. Samuel Uskiw

Ministre des Affaires collégiales et universitaires,
l'hon. Saul A. Miller

Ministre de la Santé et du Développement social,
l'hon. René E. Toupin

Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon.
Leonard S. Evans

Ministre de la Voirie, l'hon. Peter Burtiak
Ministre des Affaires municipales, l'hon. Howard
R. Pawley

Ministre de l'Éducation, l'hon. Ben Hanuschak
Ministre des Travaux publics, l'hon. Russell Doern

Ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires
culturelles, l'hon. Laurent L. Desjardins

Ministre des Affaires du Nord, l'hon. Ronald
McBryde.

4.3.1.8 Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du conseil exécutif et de l'assemblée législative. L'honorable Stephen Worobetz remplit la fonction de lieutenant-gouverneur depuis le 3 février 1970. L'assemblée législative comprend un nombre statutaire de 60 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Aux dernières élections générales du 23 juin 1971, 45 néo-démocrates et 15 libéraux ont été élus pour former la dix-septième législature de la Saskatchewan, qui est en session depuis le 28 juillet 1971.

Outre l'indemnité et l'allocation de session, le premier ministre reçoit \$20,000 par an et chacun des ministres du cabinet \$15,000. Le chef de l'opposition reçoit \$15,000 et une indemnité de \$24,000, le président \$5,000 et le président suppléant \$3,000. Chaque député perçoit une indemnité de session de \$6,000, une allocation de dépenses de \$4,000 et une allocation de session de \$2,500. Les députés des trois circonscriptions situées le plus au nord, soit Prince Albert-Est, Athabasca et Meadow Lake, reçoivent chacun une indemnité de session de \$6,500 et une allocation de dépenses de \$3,750. Les whips du parti au pouvoir et de l'opposition reçoivent une allocation annuelle de \$1,000 et les secrétaires de l'assemblée législative une allocation annuelle de \$3,000.

Le onzième ministère de la Saskatchewan au 31 décembre 1972

Premier ministre, président du conseil, l'hon. A.E.
Blakeney

Procureur général, l'hon. Roy J. Romanow
Ministre de l'Agriculture, l'hon. John R. Messer

Ministre de la Santé publique, l'hon. Walter E.
Smishek

Ministre des Affaires municipales, l'hon. Everett I.
Wood

Ministre du Travail, l'hon. Gordon T. Snyder

Ministre du Nord de la Saskatchewan et ministre
des Ressources naturelles, l'hon. G.R.
Bowerman

Ministre de l'Environnement et ministre de la
Coopération et du Développement coopératif,
l'hon. Neil E. Byers

Ministre de l'Éducation, l'hon. Gordon
MacMurchy

Ministre de la Voirie et des Transports, l'hon. Eiling
Kramer

Ministre des Services gouvernementaux et des
Services téléphoniques, l'hon. John E.
Brockelbank

Ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre
des Ressources minérales, l'hon. Kim Thorson

Ministre des Services sociaux, l'hon. Alex Taylor

Ministre des Finances, l'hon. Elwood Cowley

Ministre des Affaires culturelles et de la Jeunesse,
ministre de la Consommation et secrétaire
provincial, l'hon. Edwin Tchorzewski.

4.3.1.9 Alberta

En plus du lieutenant-gouverneur, fonction remplie depuis janvier 1966 par l'honorable J.W. Grant MacEwan, le gouvernement de l'Alberta comprend le conseil exécutif et l'assemblée législative composée de 75 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Le 30 août 1971, 49 conservateurs-progressistes, 24 membres du crédit social, 1 néo-démocrate et 1 indépendant ont été élus à la dix-septième législature de l'Alberta.

Chaque membre de l'assemblée législative reçoit une indemnité de session de \$9,000 et une allocation de dépenses de \$4,500, plus \$30 par jour d'absence obligatoire de son lieu de résidence habituelle durant la session. Outre l'indemnité et l'allocation de dépenses, le président reçoit \$8,000 et le président suppléant \$5,000. Le chef de l'opposition reçoit, en plus de l'indemnité et de l'allocation, \$22,000. Chacune de ces trois personnes perçoit également \$30 par jour d'absence obligatoire de son lieu de résidence habituelle durant la session. Outre l'indemnité de session et l'allocation, le premier ministre reçoit \$27,000, les autres ministres \$22,000 et les ministres sans portefeuille \$16,000.